



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE DE LA GRANDE LOUVIÈRE 67 7100 LA LOUVIÈRE Belgique

📅 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
03/02/2026

📅 Prochaine visite avant le:
03/02/2027

👤 Agent-visiteur:
Benjamin De Potter

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Tweeple
Adresse	Rue de Balenfer 5, 7130 Binche
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	[REDACTED]
Adresse	RUE DE LA GRANDE LOUVIÈRE 67 7100 LA LOUVIÈRE Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DE LA GRANDE LOUVIÈRE 67 7100 LA LOUVIÈRE Belgique
Numéro de compteur	5714071
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	5714071
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VFVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	25,5
Description de l'installation	1 diff 2P 300ma 40a 1 diff 2P 30MA 1 disj 2p 25a 4mm2 9 disj 2p 20a 2,5mm2 2 disj 2p16a 1,5/2,5mm2 1 disj inconnu 2p 6mm2



Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	OK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	25,5
Isolement ($M\Omega$)	0,53
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
I. Appareillage		
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

Câble de pontage entre le coffret et le compteur

Caractéristiques du disjoncteur efface

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
Il est possible de que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.	RDE44
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 03/02/2027 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Benjamin De Potter

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

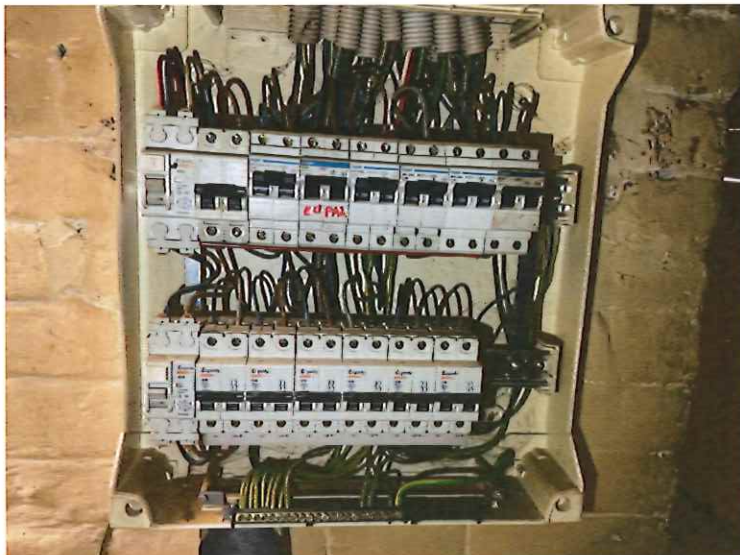


Tableau 1